



MAIRIE DE SEUIL D'ARGONNE
55250

délibération :
D_2026_5_6

Nombre de conseillers en
exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Objet : Projet éolien de
Beausite – Ferme éolienne
de la Croisée

L' an deux mille vingt six, le jeudi 30 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil, 1, Place Raymond Poincaré à Seuil-d'Argonne, sous la présidence de Monsieur LOMBART Vincent, Le Maire.

Date de convocation du : 08 Avril 2026

Présents : Monsieur AZZALINI Eric, Monsieur COURTIN Vincent, Monsieur DEVAUX Lucas, Madame DURANTON Isabelle, Madame JACQUIER Méline, Monsieur LOMBART Vincent, Madame MARTIN Amandine, Madame PROT Alison, Monsieur ZAKRZEWSKI Olivier, Madame GEORGE Marie-Cécile, Monsieur PINET Julien, Monsieur GANASSALI Mario, Madame CHARTON Christelle

Absent(s) : Monsieur MALINGREY Thomas

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle DURANTON

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral n°2026-334 du 6 mars 2026 portant ouverture de la consultation du public relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société « Ferme éolienne de la Croisée » sur le territoire de la commune de Beausite. Aussi, il précise que l'article 11 de cet arrêté prévoit que les conseils municipaux des communes listées à l'article 8 dudit arrêté, dont fait partie la commune de Seuil d'Argonne ainsi que le conseil communautaire de la communauté de communes de l'Aire à l'Argonne sont sollicités pour donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale dont il est question.

Après concertation, le Conseil Municipal, émet, à l'unanimité, un avis favorable sous réserves que le projet respecte les clauses du PLUi.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 30/04/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Le Maire,
LOMBART Vincent

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 055-215505173-20260430-D_2026_5_6-DE

